



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2022

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 22 **votants** : 22

Date de convocation : 10 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 novembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme THIBault Angélique ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; Mme TRAVERS Jeanne ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absente : Mme JARDIN Marie Christelle ;

Absent excusé :

Pouvoir :

Monsieur OGER Jean-Pierre déclare la séance ouverte.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article L 2121-15), M. MOLVAUX Gérard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

COMPTE RENDU

ADMINISTRATION GENERALE

2022-09-089 - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE FOUGERES AGGLOMERATION

RAPPORTEURS : JP. OGER

EXPOSE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Louvigné-du-Désert a été destinataire du rapport d'activité 2021 de Fougères Agglomération le 10 octobre 2022. Le rapport a été remis aux membres du Conseil Municipal et est consultable librement aux horaires d'ouverture de la mairie auprès du service ressources humaines.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L5211-39 ;
Après avoir entendu la présentation conjointe de Monsieur le Maire et de Madame NOËL, conseillère communautaire et Vice-Présidente de Fougères Agglomération, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la transmission du rapport annuel d'activité de Fougères Agglomération.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2022-09-090 - CAMPAGNE D'ADRESSAGE – DENOMINATION DES VOIES

RAPPORTEURS : JP. GOUPIL

EXPOSE

Le conseil municipal avait validé le principe de réaliser un adressage normalisé sur l'ensemble de la commune, notamment en campagne où la numérotation n'existait pas. Une adresse unique, non ambiguë et géo-localisable est nécessaire pour faciliter l'accès de chaque habitation ou bâtiment par différents services (Secours, services d'aide, distribution de courriers, livraisons...). Pour rendre cet adressage plus efficient, il est souhaitable de modifier le nom de quelques lieux-dits ainsi que de modifier l'adresse de certaines habitations. Par ailleurs, en agglomération, il y a aussi lieu de donner un nom à des voies qui en étaient dépourvues. Monsieur le Maire-adjoint informe les membres présents que la dénomination des voies communales est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

PROPOSITION

Considérant l'intérêt communal que présentent la dénomination des rues et places et la réalisation d'un adressage précis, il est proposé au conseil municipal :

- de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération) ;
- de modifier l'adresse de certaines habitations (liste en annexe de la présente délibération) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

ATTRACTIVITE

2022-09-091 - PROJET STARTER - MISSION D'ANIMATION PARTICIPATIVE ET DE CONFIGURATION D'UN PROJET DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN EQUIPEMENT DEDIE AUX PRATIQUES NUMERIQUES A LOUVIGNE-DU-DESERT

RAPPORTEURS : JP. OGER

EXPOSE

La Ville de Louvigné-du-Désert porte un projet d'équipement dédié aux pratiques numériques dans leur diversité (sociales, culturelles, économiques). L'équipement, en cours de réalisation à travers la rénovation d'un ancien cabinet médical, constitue une action phare du projet de revitalisation du centre-ville communal. Alors que la livraison de l'équipement est prévue pour l'automne 2023, la commune souhaite conforter son projet de service en mobilisant les partenaires et en se dotant d'un comité d'usagers impliqué dans le fonctionnement du lieu. Dans cette perspective, elle souhaite se faire accompagner par un prestataire extérieur dans le cadre d'une mission d'animation participative et d'appui à la conception d'un projet de service.

Le prestataire devra, tout au long de l'étude, prendre en considération les objectifs définis par l'équipe municipale. Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche globale de revitalisation du centre-bourg résolument partenariale, inscrite dans la démarche « Petites Villes de Demain »

PROPOSITION

Vu le cahier des charges de la consultation annexé à la présente délibération ;

Vu la proposition du cabinet SENSORIUM ;

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir le cabinet SENSORIUM pour un montant de 9 500 euros HT.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

2022-09-092 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS 35 POUR LA MISE A DISPOSITION DE DEUX SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

RAPPORTEURS : JP. OGER

EXPOSE

Une convention est proposée entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine et la commune. Cette convention a pour objectif de préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour formation des agents territoriaux communaux sapeurs-pompiers volontaires. Elle veille par conséquent à s'assurer de la compatibilité entre la participation des sapeurs-pompiers volontaires aux missions de sécurité civile de toute nature confiées au service d'incendie et de secours et les nécessités de fonctionnement du service public. En particulier, elle organise les conditions d'absence pour stages de formation ou pour missions opérationnelles.

PROPOSITION

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans le corps des sapeurs-pompiers ;

Vu la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

Vu l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012 du Code de la sécurité intérieure ;

Considérant que la Ville de Louvigné-du-Désert souhaite favoriser l'exercice du volontariat sapeur-pompier parmi son personnel ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire détaillant les termes de la convention à intervenir avec le SDIS 35 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine, pour la mise à disposition d'agents communaux sapeurs-pompiers volontaires, pour disponibilité opérationnelle et de formation ;
- ✓ d'autoriser le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

URBANISME – TRAVAUX**2022-09-093 - PASSATION D'UN MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU DEVOUEMENT****RAPPORTEURS : I. LEE****EXPOSE**

La ville de Louvigné du Désert a réalisé la viabilisation de la rue du dévouement en 2016. Aujourd'hui, les constructions sont majoritairement achevées et la municipalité souhaite finaliser l'aménagement de la voirie et des accès aux parcelles. L'aménagement envisagé en limite NORD-EST de la partie agglomérée créera une jonction entre la rue du Pont Juhel et l'avenue de Normandie. La voie présente un linéaire d'environ 150 mètres et est régulièrement fréquentées par des engins agricoles et les cars assurant le transport scolaire. Pour rappel, le montant des travaux est estimé à 80 000 euros HT.

Dans ce cadre, un appel d'offres a été lancé afin de retenir le cabinet de maîtrise d'œuvre qui aura la charge de cette mission de conception qui sera menée en plusieurs étapes (scénario d'aménagement, avant-projet, projet, et suivi de réalisation).

À la suite de la consultation en procédure adaptée, seul le cabinet TECAM a été en mesure de faire une proposition.

PROPOSITION

Il est proposé au conseil municipal de retenir la proposition du cabinet TECAM – Bureau d'études d'un montant de 9 800 euros HT (soit une rémunération de 12,25%).

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

2022-09-094 - POLE PETITE ENFANCE - DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DE LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR 9 LOTS**RAPPORTEURS : JP. OGER****EXPOSE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 14 septembre 2022 afin de sélectionner les offres les plus avantageuses économiquement pour le marché de travaux relatif à l'aménagement du futur pôle Petite Enfance.

La commission d'appel d'offres du 27 octobre a constaté que 8 offres, sur les 14 lots que comportent le marché, apparaissent significativement supérieures à l'estimation et s'avèrent donc inacceptables. Par ailleurs le lot 5 n'a fait l'objet d'aucune offre et s'avère également infructueux.

Les 5 offres restantes ont fait l'objet de demandes de renseignements complémentaires.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29 ;
Vu le Code de la commande publique et, notamment, ses articles R2185-1 et R2185-2 ;
Vu le rapport d'analyse des offres du marché de travaux relatif à la construction,
 Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ de déclarer infructueux les lots suivants :

Lot 1	Terrassement-VRD
Lot 2	Gros Œuvre
Lot 3	Mur à Ossatures bois – Bardages bois et métal
Lot 4	Etanchéité
Lot 5	Menuiseries Extérieures aluminium et bois
Lot 6	Métallerie
Lot 7	Menuiseries Intérieures bois
Lot 11	Peinture – Nettoyage
Lot 12	Equipements Sanitaires – Chauffage – Ventilation

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des informations complémentaires auprès des entreprises pour les lots suivants :

Lot 8	Doublage – Cloisons – Plafonds
Lot 9	Plafonds suspendus
Lot 10	Revêtements de sols – faïence
Lot 13	Electricité – Courants Faibles
Lot 14	Voirie – Aménagements Extérieurs – Espaces Verts

Le Conseil Municipal débat des pistes d'économie proposées par le cabinet de maîtrise d'œuvre.
 Les élus valident les propositions suivantes :

- remplacement des menuiseries en bois par des menuiseries en aluminium (- 8 000 euros sous réserve du calcul E+C-) ;
- remplacement du bardage en bois par un bardage en aluminium (- 17 000 euros sous réserve du calcul E+ C-)
- remplacement d'une cloison amovible par une porte vitrée à deux vantaux (- 11 000 euros) ;
- suppression du mobilier sur mesure et remplacement par du mobilier « prêt à monter » et posé par les services de la ville (de 10 000 à 12 000 euros d'économie) ;
- optimisation du système constructif en rive des patios (- 8 000 euros),
- finition des coffrages en voile béton (- 7 000 euros) ;
- façade intérieur finition bois remplacée par un doublage en plâtre (- 9000 euros) ;
- optimisation du calepinage du plafond en lames de bois (- 9 000 euros) ;
- remplacement d'un plafond métal par des plaques de plâtre à peindre (- 4 000 euros) ;
- économie sur le lot chauffage et ventilation (- 8000 euros) ;

Les élus souhaitent toutefois que d'autres pistes d'économie puissent être proposées dans le cadre de variantes en moins-value, en particulier sur le lot terrassement et aménagement extérieur qui n'a fait l'objet d'aucune proposition d'économie.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

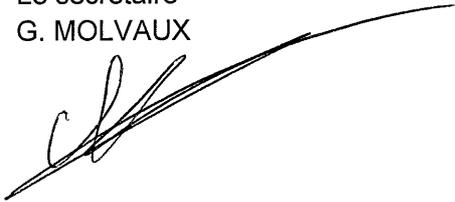
INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part du calendrier des prochaines réunions :
 - Les prochains Conseils Municipaux se tiendront le mercredi 14 décembre à 20h00 (spectacle à Jovence le 15 décembre) et le jeudi 19 janvier à 20h00 (sous réserve) ;
 - Présentation du projet de mandat du Conseil Départemental mardi 6 décembre à 18h30 à la salle polyvalente « Prélude » à la Chapelle-Janson (sur inscription) ;
 - Les vœux du Maire auront lieu le mercredi 4 janvier à 18h30.
- Monsieur le Maire annonce qu'à la suite du Bureau de Fougères Agglomération du 7 novembre, une subvention supplémentaire de 70 000 euros a été allouée à la ville pour le financement du pôle petite enfance au titre du Contrat de territoire (volet 2).
- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Loïc PIETTE qui adresse ses remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'inscription du nom de Monsieur Felix PIETTE sur le monument aux morts de Louvigné-du-Désert.
- Monsieur le Maire annonce que d'après l'estimation des services de la ville le coût de fonctionnement des illuminations de Noël 2022 s'élèverait à 209 euros HT (pour environ 63 000 leds).
- Une habitante souhaite relayer sur les réseaux de communication de la ville l'organisation d'une soirée info débat relative à la mise en place d'une monnaie locale. Les élus se prononcent en défaveur de cette demande, les supports de communication de la commune étant réservés à la communication institutionnelle.
- Monsieur COUASNON demande si la ville peut faire accélérer les réparations de la ligne téléphonique endommagée à la Rouillais. Monsieur LECHEVALIER et Monsieur le Maire précisent qu'une intervention a déjà eu lieu sur une ligne professionnelle. Malheureusement les lignes privées restantes ne pourront être remises en fonction avant le 14 décembre. Toutefois, une nouvelle action va être menée auprès des services d'Orange.
Concernant le déploiement de la fibre optique, Monsieur le Maire informe les élus que des relevés sont en cours. Une mise en service pourrait donc se faire d'ici 2024.
- Dans l'attente d'un prochain recrutement, et afin d'élargir les horaires d'ouverture tout au long de l'année, Madame GUILLOUX lance un appel aux bénévoles pour assurer l'accueil de la ludothèque notamment les mercredis et samedis (information relayée sur la page Facebook de la ville).
- Madame GUILLOUX rappelle que le Téléthon 2022 se déroulera les 2 et 3 décembre avec l'organisation d'une vente de crêpes (au Super U et au 8 à 8) et d'une randonnée (le 3 décembre).

- Monsieur MOLVAUX demande où en est le projet de refonte du site internet de la ville. Madame KERGOAT précise que, pour des raisons budgétaires, un tel remaniement n'est pas à l'ordre du jour et ne relève pas d'une priorité. En revanche, les travaux sur le supplément annuel de l'Inforoc sont en cours. Le contenu du premier numéro a d'ailleurs fait l'objet d'une réunion ce jour et est présenté aux membres du Conseil Municipal.

- Madame KERGOAT souhaite revenir sur la rave party organisée illégalement dans les locaux de la « SCOM » les 5 et 6 novembre et qui a engendré d'importantes nuisances pour les riverains. Monsieur le Maire informe les élus sur les mesures qui ont été mises en place durant ce week-end, en lien avec les services de la gendarmerie, afin d'éviter les débordements. Un courrier a été envoyé au propriétaire de l'établissement pour faire procéder à la clôture du site.

Le secrétaire
G. MOLVAUX



Le Maire
JP. OGER



